



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT # 591-01-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 591-24
SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN RETIRANT DES
ZONES VISÉES LA ZONE DES « JARDINS SAINT-SIMON »**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 591-01-26 modifiant le règlement # 591-24 sur les plans d'aménagement d'ensemble en retirant des zones visées la zone des « Jardins Saint-Simon ».

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement entre en vigueur le 18 mars 2026, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 18^e jour de mars 2026.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, www.saint-simon.ca/avis-publics.html conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 18 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de mars 2026.

Johanne Godin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière